

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL  
SÉANCE DU 26 MARS 2021**

Le 26 mars 2021, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de M. Nicolas AMICE.

Présents : Mme Françoise AIRAULT, M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgérald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOUI.

Absent(e)s excusé(e)s:

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie AMICE

**1) POUR DÉLIBÉRATIONS**

**DÉLIBÉRATION N ° 1/03/2021  
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 FÉVRIER 2021**

Le compte-rendu de la séance du 3 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

**DÉLIBÉRATION N ° 2/03/2021  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2020**

Madame AIRAULT, doyenne de la séance présente la délibération.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et suivants,  
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 avril de l'année sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

## **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : **516 775,37 €**

Recettes : **590 461,07 €**

Résultat de l'année : **+ 73 685,70 €**

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de : **181 979,49 €**

## **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : **69 302,43 €**

Recettes : **72 001,96 €**

Résultat de l'année : **+ 2 699,537 €**

Soit un excédent cumulé d'investissement de : **19 951,70 €**

Après en avoir délibéré,

Après que la commission Finances se soit réunie le 15 mars 2021,

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 14 voix le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020.

<b>DÉLIBÉRATION N ° 3/03/2021 AFFECTATION DE RÉSULTATS</b>
--

Le Conseil Municipal doit voter l'affectation de résultats et constate :

un excédent de fonctionnement de : 181 979,49 € compte 001

et un excédent d'investissement de : 19 951,70 € compte 002

Affectation des résultats :

**121 979,49 €** au compte 002 (solde d'exécution fonctionnement reporté)

**19 951,70 €** au compte 001 (solde d'investissement reporté)

**60 000,00 €** au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'unanimité ces affectations.

<b>DÉLIBÉRATION N ° 4/3/2021 VOTE DES SUBVENTIONS 2021</b>
--

FOOT ENTENTE MONTIGNY 1 000 €

ST MARTIN DE BOSCHERVILLE

FOYER RURAL 1 050 €

SAUVEGARDE BOUCLE 200 €

ASSOCIATION SALLE POLYVALENTE 500 €

ASSOCIATION CHASSE	155 €
ASSOCIATION BOUCLE SOLIDAIRE	150 €
VOIX SUR SEINE	462 €
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS	100 €
CHORALE VAL DE LA HAYE	100 €
ASSOCIATION DES AMIS DU MANOIR DE VILLERS	200 €
ASSOCIATION LES CHEMINS DU MONT- SAINT-MICHEL	50 €
POMPIERS ST MARTIN	150€
FONDATION DU PATRIMOINE	75 €
SYNDICAT DES PRAIRIES DE LA BOUCLE DE ROUMARE	150 €
ASSOCIATION BRIGITTE BARDOT	200 €
ASSOCIATION REFERENCE SERVICES ADERE NORMANDIE	50 €
ASSOCIATION SAUVEGARDE ÉGLISE DE ST PIERRE DE MANNEVILLE	250 €
	-----
<b>TOTAUX</b>	<b>4 842 €</b>

Précision faite que l'octroi de la subvention à « l'Association de Sauvegarde de l'Église de Saint Pierre de Manneville » est conditionné à l'enregistrement de l'association en Préfecture dans les plus brefs délais.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

<b>DÉLIBÉRATION N ° 5/03/2021</b> <b>VOTE DES TAXES 2021</b>
---

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36% pour la Seine Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application d'un coefficient correcteur assurera la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes. Pour cette année encore, les impôts fonciers (sur le bâti et le non bâti) n'augmenteront donc pas.

Par conséquent, si le Conseil Municipal souhaite reconduire les taux de 2020, il ne faut pas qu'il vote le taux de TFPB 2020 mais il convient de voter le taux **de TFPB 2020 augmenté du taux du département (25.36%)**.

Monsieur le Maire, propose de voter le taux des taxes directes locales soit :

Taxe Habitation Sur résidences secondaires et Locaux vacants	12.20%
Taxe Foncière Propriétés Bâties	Taux de référence= taux 2020 soit 21.83% + 25.36% taux de TFPB 2020 du département = 47.19%
Taxe Foncière Propriété Non Bâties	48.34%

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

<b>DÉLIBÉRATION N ° 6/03/2021</b> <b>VOTE DU BUDGET 2021</b>
---

Prévisions budgétaires :

FONCTIONNEMENT : **693 290 €** équilibré en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT : **408 968 €** équilibré en dépenses et en recettes

Le budget est adopté à l'unanimité.

<b>DÉLIBÉRATION N ° 7/03/2021</b> <b>RÉVISION DES TARIFS DU CIMETIÈRE</b>
--

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la revalorisation des tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour l'année 2021 les tarifs de l'année 2020 resteront applicables.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Concession 30 ans : 360 €  
Colombarium 30 ans : 550 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces tarifs.

**DÉLIBÉRATION N ° 8/03/2021**  
**CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES**  
**- DISTRIBUTION DE DOCUMENTS D'INFORMATIONS -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention fixant les modalités techniques et financières pour la distribution de documents d'informations sur la collecte des déchets ménagers et assimilés pour le compte de la Métropole Rouen Normandie sur le territoire communal est arrivée à échéance.

Il convient de procéder au renouvellement de cette dernière dont la durée est fixée à un an à compter de la date de notification et est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an dans la limite de 2 ans. La Métropole Rouen Normandie versera une participation financière de **0,15 €** par foyer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à renouveler la convention de mise à disposition de services pour la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés avec la Métropole Rouen Normandie.

**DÉLIBÉRATION N ° 9/03/2021**  
**VENTE DE BIENS COMMUNAUX TRACTEUR + REMORQUE**

Trop de frais sont imputables au tracteur pour le village.  
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la vente du tracteur acheté en 2009 et la vente de la remorque achetée en 1997.  
Le prix proposé sera déterminé en fonction du prix du marché.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire, d'inscrire cette recette au chapitre 024 produits de cession d'immobilisation, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la Mairie.

**DÉLIBÉRATION N ° 10/03/2021**  
**CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE**  
**PROTECTION ET DE PRODUITS SANITAIRES EN LIEN AVEC UNE ÉPIDÉMIE**  
**OU POUR SA PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE ROUEN**  
**NORMANDIE**

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie a lancé une consultation de marchés pour acquérir pour le compte des communes, du matériel de protection sanitaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être établie avec la Métropole Rouen Normandie afin de commander ce matériel.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, autorisent Monsieur le Maire à signer à l'unanimité cette convention.

**DÉLIBÉRATION N ° 11/03/2021**  
**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SYSTÈME D'ALERTE AUX**  
**POPULATIONS PAR SMS AU PROFIT DES COMMUNES**

La Métropole propose d'adhérer à une convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS en cas de grave incident (accident industriel, attentat, orage, canicule...)

Chaque personne peut s'inscrire sur le site internet de la Métropole ou sur leur plateforme téléphonique et devra choisir la commune pour laquelle elle souhaite recevoir les alertes. L'inscription est gratuite.

Pour Saint-Pierre-de-Manneville (- 4 500 habitants) les communications ne seront pas refacturées à la commune.

La convention est valable 12 mois et est renouvelable par tacite reconduction.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré autorisent Monsieur le Maire à signer l'unanimité cette convention.

**DÉLIBÉRATION N ° 12/03/2021**  
**ADHÉSION CAUE76**

Nous étudions la mise en place d'un lieu associatif et des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux. Un accompagnement extérieur est nécessaire. Le CAUE76 conseille et accompagne les collectivités.

L'adhésion se fait par délibération du Conseil Municipal et la cotisation annuelle 2021 est de 0.117 € par habitant pour les communes de plus de 430 habitants, ce qui représenterait pour la commune la somme de 108,10 €, arrondie à **108 €**.

Les grandes lignes des missions de base du CAUE sont :

- Accompagner les collectivités sur divers projets de construction ou d'aménagement du territoire, en amont de la maîtrise d'œuvre.
- Accompagner dans leurs projets les collectivités en matière d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement, notamment dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'adhérer au CAUE de la Seine-Maritime à compter du 26 mars 2021.

Les crédits suffisants sont ouverts au Budget.

**DÉLIBÉRATION N ° 13/03/2021**  
**MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique adopté le 18 décembre 2020 ont été modifiés à la demande de la Préfecture.

Après lecture faite des modifications, les membres du Conseil Municipal adoptent ces modifications à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N ° 14/03/2021**  
**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN DE RELANCE : CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE**

L'école n'a pas été retenue l'année passée pour l'achat de matériel informatique. Le plan de relance dispose d'un volet numérique à l'école. Monsieur le Maire souhaite donc proposer à nouveau un dossier de candidature.

*A noter que le montant de la subvention pour 2021 est supérieur à celui proposé en 2020.*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le montage financier pour l'achat de vingt tablettes numériques pour l'école Louis Pergaud.

**MONTANT HT (MATÉRIEL)**

20 iPad	6 310,00 €
20 Protections iPad	598,00 €
1 Apple pencil	81,59 €

**6 989,59 €**

**MONTANT HT (SERVICES)**

1 Apple TV + livraison	<b>144.58 €</b>
------------------------	-----------------

**SUBVENTIONS**

70% MATÉRIEL	<b>4 892.71€</b>
50% SERVICES	<b>72,29 €</b>

**4 965,00 €**

**RESTE A FINANCER 2 169,17 €**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande auprès des services de l'académie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à 14 voix pour et 1 abstention cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 15/03/2021**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT**  
**DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ACHAT ET LA MISE EN PLACE D'UN**  
**COLUMBARIUM ET DE DEUX BANCS**

L'espace disponible à l'ancien columbarium n'est plus suffisant. Il convient donc d'acheter un nouveau monument cette année. La commission environnement s'est réunie le 19 mars 2021 à ce sujet.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le montage financier pour l'achat et la mise en place d'un columbarium et de deux bancs.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	5 400,00 €
<b>DETR 20%</b>	<b>1 080,00 €</b>
FSIC 20%	1 080,00 €
FAA	1 620,00 €
 Autofinancement	 1 620,00 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 16/03/2021**  
**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS**  
**COMMUNAUX POUR L'ACHAT ET LA MISE EN PLACE D'UN COLUMBARIUM**  
**ET DE DEUX BANCS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour la création d'un columbarium et de deux bancs.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	5 400,00 €
DETR 20%	1 080,00 €
<b>FSIC 20%</b>	<b>1 080,00 €</b>
FAA	1 620,00 €
 Autofinancement	 1 620,00 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 17/03/2021**  
**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT**  
**POUR L'ACHAT ET LA MISE EN PLACE D'UN COLUMBARIUM ET**  
**DE DEUX BANCS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour la création d'un columbarium et de deux bancs.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	5 400,00 €
DETR 20%	1 080,00 €
FSIC 20%	1 080,00 €
<b>FAA</b>	<b>1 620,00 €</b>
 Autofinancement	 1 620,00 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 18/03/2021**  
**DEMANDE DE DOTATION D'ÉQUIPEMENT**  
**DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE**  
**REPLACEMENT DES FENÊTRES ET LA MISE EN PLACE DE VOLETS**  
**ROULANTS SOLAIRES ET D'UNE VMC À L'ÉCOLE LOUIS PERGAUD**

Les dernières factures EDF montrent des dépenses énergétiques de l'école en augmentation. La dernière facture établie pour février 2021 est de 2 000 € soit une augmentation de plus de **33%** par rapport à 2019 (année hors confinement).

Des travaux d'isolation des combles ont été effectués les années passées. Le changement des huisseries avec l'ajout de volets roulants permettrait de diminuer les consommations et donc la facture. La mise en place d'une ventilation mécanique est nécessaire.

De plus, les anciennes fenêtres sont vétustes et doivent être remplacées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour le remplacement des fenêtres de l'école primaire.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	43 370,65 €
DETR 20%	8 674,13 €
FSIC 20%	8 674,13 €
DÉPARTEMENT	8 453,00 €
FAA	8 674,13 €
 Autofinancement	 <b>8 895,26 €</b>

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 19/03/2021**  
**DEMANDE DE DOTATION DE FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS**  
**COMMUNAUX POUR LE**  
**REPLACEMENT DES FENÊTRES ET LA MISE EN PLACE DE VOLETS**  
**ROULANTS SOLAIRES ET D'UNE VMC À L'ÉCOLE LOUIS PERGAUD**

Les dernières factures EDF montrent des dépenses énergétiques de l'école en augmentation. La dernière facture établie pour février 2021 est de 2 000 € soit une augmentation de plus de **33%** par rapport à 2019 (année hors confinement).

Des travaux d'isolation des combles ont été effectués les années passées. Le changement des huisseries avec l'ajout de volets roulants permettrait de diminuer les consommations et donc la facture. La mise en place d'une ventilation mécanique est nécessaire.

De plus, les anciennes fenêtres sont vétustes et doivent être remplacées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour le remplacement des fenêtres de l'école primaire.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	43 370,65 €
DETR 20%	8 674,13 €
<b>FSIC 20%</b>	<b>8 674,13 €</b>
DÉPARTEMENT	8 453,00 €
FAA	8 674,13 €
 Autofinancement	 <b>8 895,26 €</b>

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 20/03/2021**  
**DEMANDE DE DOTATION DE FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT POUR LE**  
**REPLACEMENT DES FENÊTRES ET LA MISE EN PLACE DE VOLETS**  
**ROULANTS SOLAIRES ET D'UNE VMC À L'ÉCOLE LOUIS PERGAUD**

Les dernières factures EDF montrent des dépenses énergétiques de l'école en augmentation. La dernière facture établie pour février 2021 est de 2 000 € soit une augmentation de plus de **33%** par rapport à 2019 (année hors confinement).

Des travaux d'isolation des combles ont été effectués les années passées. Le changement des huisseries avec l'ajout de volets roulants permettrait de diminuer les consommations et donc la facture. La mise en place d'une ventilation mécanique est nécessaire.

De plus, les anciennes fenêtres sont vétustes et doivent être remplacées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour le remplacement des fenêtres de l'école primaire.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Travaux HT :	43 370,65 €
DETR 20%	8 674,13 €
FSIC 20%	8 674,13 €
DEPARTEMENT	8 453,00 €
<b>FAA</b>	<b>8 674,13 €</b>

Autofinancement **8 895,26 €**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 21/03/2021**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR**  
**L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE DE TYPE CAMION BENNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour l'achat d'un camion pour la voirie communale

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

ACHAT HT :	17 991,66 €
Département	<b>3 598,33 €</b>
FAA	7 196,66 €

Autofinancement **7 196,66 €**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 22/03/2021**  
**DEMANDE DE FONDS D'AIDE A L'AMÉNAGEMENT**  
**ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE DE TYPE CAMION BENNE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour l'achat d'un camion pour la voirie communale

**PLAN DE FINANCEMENT**

Achat HT :	17 991,66 €
Département	3 598,33 €
<b>FAA</b>	<b>7 196,66 €</b>
Autofinancement	<b>7 196,66 €</b>

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

**DÉLIBÉRATION N ° 23/03/2021**  
**CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUALOUP DE**  
**CANTELEU POUR LES HABITANTS DE SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE**

Suite à la demande de Monsieur le Maire, faite auprès de Madame la Maire de Canteleu, les mannevillaises et mannevillais auront la possibilité de profiter des tarifs cantiliens en vigueur au centre Aquatique « Aqualoup ».

Une convention sera rédigée entre les parties, valable 12 mois et renouvelable par tacite reconduction.

Une contrepartie de 1000 euros sera demandée à la Commune de Saint-Pierre-de-Manneville. Cette somme sera inscrite au budget 2021.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

**2) POUR INFORMATION**

CHATS :

Monsieur le Maire informe que la convention avec l'association Brigitte BARDOT et la clinique vétérinaire de Duclair a été reconduite pour la stérilisation et le puçage de 10 chats et de 10 chattes. Le coût pour la commune est nul.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE :

Suite à la réunion de la commission finance, il a été décidé que la somme habituellement donnée à la coopérative scolaire ne serait pas attribuée cette année. Cette information a été expliquée et communiquée aux parents d'élève élus lors du dernier conseil d'école.

Ce choix est lié au fait que la coopérative présente un solde positif de 12 000€ et qu'aucun projet n'est envisagé pour l'année 2021 – 2022.

Le budget fonctionnement de l'école sera abondé de 60€ par enfant pour l'achat des fournitures scolaires soit un total de 6 240€.

#### PRESBYTÈRE :

Une étude est engagée au sein de la commission Patrimoine, Travaux et Appel d'Offre quant à l'éventuelle reprise de ce bâtiment. L'idée serait de proposer en plus d'un lieu associatif une location.

#### VENTE DE BIENS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal s'est accordé sur la vente du tracteur (délibération 9/03/2021). Ce véhicule coûte cher à la collectivité. Cette vente se déroulera probablement cet été. Un prix de réserve sera fixé et les modalités de la vente seront communiquées ultérieurement. Il est envisagé de procéder à une vente en Mairie au plus offrant.

Ce matériel sera remplacé par un camion benne, plus fonctionnel pour une commune comme Saint-Pierre. En cas de gros travaux il sera possible de louer les engins nécessaires auprès de professionnels.

#### CAUE76 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) :

Monsieur le Maire explique que l'adhésion CAUE76 (délibération 12/03/2021) permettra un accompagnement par un architecte pour les travaux envisagés (lieu associatif, rénovation de la mairie...). La commune pourra bénéficier jusqu'à 30 heures de conseil en architecture.

#### SECRÉTARIAT :

Monsieur le Maire fait un rappel des horaires du secrétariat de mairie : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 12h00, les mercredis de 7h30 à 11h30. **Uniquement sur rendez-vous** les lundis, mardis, jeudis et vendredis **après-midi**.

#### FIBRE :

Le déploiement de la fibre est en cours sur la commune. Ce service permet une connexion de qualité avec un coût plus compétitif.

Un branchement provisoire en « cuivre » a été réalisé à l'école afin de réparer la ligne défectueuse. Le raccordement à la fibre nécessite des travaux sur le domaine public, à la charge du prestataire, engendrant un retard.

#### EARTH HOUR :

Dans le cadre de la journée mondiale de la mobilisation citoyenne pour la nature et dans le cadre de la COP 21 (engagement de la commune dès 2017) l'éclairage de l'église sera coupé samedi 27 mars 2021 à 20h30. L'extinction du bâtiment se poursuivra pendant toute la période du confinement.

### RECYCLAGE :

Une action a été menée en partenariat avec l'association Recysol. Cette dernière a connu un franc succès. Il s'agissait de récupérer du matériel informatique en échange de repas offerts aux restos du cœur. Merci aux contributeurs.

### CIMETIÈRE :

La commission environnement s'est réunie sous la présidence de Madame AIRAULT le 19 mars 2021. Il a été décidé l'acquisition d'un columbarium de 9 emplacements ainsi que de deux bancs.

Trois entreprises ont ainsi été sollicitées (ROC'ECLERC, PERAZZI et PFG Maromme).

L'entreprise PERAZZI de Montville a été retenue pour l'ensemble des prestations. C'est une entreprise familiale, qui propose du granit français avec des tarifs moins élevés. Les travaux sont prévus pour l'automne.

Le bâtiment au fond du cimetière, en très mauvais état, ne pourra être consolidé et sera en conséquence retiré.

### PLUi:

Madame AIRAULT fait part des différentes actualités concernant le PLUi.

Une consultation publique se déroulera du mardi 6 avril 2021 au jeudi 6 mai 2021 concernant la modification simplifiée n°1 du PLUi. Un registre sera mis à disposition du public afin que chacun puisse y formuler ses observations.

### CHEMIN DU ROY :

Au niveau de la station d'épuration il a été constaté un ensablement du fossé.

Un rendez-vous est fixé avec un représentant du Parc de Brotonne afin de réaliser un état des lieux des arbres à élaguer/couper et de réfléchir à la restauration de la zone.

Madame NAYRAT précise qu'un nettoyage participatif citoyen est prévu le 4 septembre au chemin du Roy.

### CENTRE BOURG :

Une réflexion est menée concernant les places de stationnement en face du garage BEURIOT. La bande végétalisée sera redéfinie et retravaillée afin de faciliter la circulation piétonne (poussettes, fauteuil roulants...). Actuellement, il est difficile voire impossible pour une poussette ou un fauteuil roulant de passer si un véhicule est stationné.

Le fleurissement des plates-bandes sera effectué pour l'arrivée des beaux jours.

D'autres zones seront également fleuries, comme l'entrée du village au niveau du Val Adam.

## PATRIMOINE :

La commission Patrimoine se réunira le 2 avril afin de sélectionner l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les futurs travaux de l'église.

Un diagnostic des travaux sera effectué ainsi qu'un appel d'offres auprès d'architectes. Un plan pluriannuel sera communiqué.

Madame AIRAULT remercie Madame LEREBOURS, médecin et habitante de la commune, pour l'aide apportée au sujet des vaccinations. Nous avons pu accompagner les aînés de Saint-Pierre-de-Manneville pour la prise de rendez-vous au centre de Duclair.

Chacune des personnes concernées a été appelée avec une éventuelle prise en charge.

## COMMISSION ÉCOLE :

- Un dossier a été déposé via le Plan de Relance Numérique : Continuité Pédagogique. Il vient en remplacement du projet ENIR 2020. 70 % peuvent être financés par l'Etat pour l'achat de matériel numérique à l'école et 50% pour les services liés à ce matériel. Madame AMICE accompagné de Monsieur Zouaoui ont rencontré Monsieur LECARPENTIER (réfèrent numérique de l'Inspection) et Madame LENOUVEL (directrice) ; il a été convenu l'achat par la Mairie de 20 tablettes (Ipad) avec leurs protections, un Apple pencil et une Apple TV qui faciliteront l'utilisation des tablettes.

À noter que les enseignantes ne souhaitent plus de valises de transport et de recharge mais investiront cette somme dans des tablettes supplémentaires. La société ACTIMAC a été sélectionnée parmi plusieurs devis. Une remise supplémentaire « Apple éducation » étant proposée par cette entreprise.

Ainsi :

	Produits achetés	Prix HT	Prix TTC	Remise état attendue	Reste à payer commune
Subventionné à hauteur de 70%	20 i pad	6 310,00	7572	5 871,26	2 516,25
	20 protections	598,00	717,6		
	1 Apple pencil	81,59	97,91		
	total		8 387,51		
Subventionné à hauteur de 50%	1 Apple TV	129,58	155,5	86,75	86,75
	livraison	15	18		
<b>TOTAL</b>				<b>5 958,01</b>	<b>2621</b>

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le choix de tablettes Apple et sur la maintenance de celles-ci. Madame BERNARD ne juge pas ce projet comme essentiel, il serait préférable de découvrir les choses en dehors du numérique.

Madame AMICE explique que ce choix a été fait par les enseignantes et est justifié par la qualité des applications exploitables en classe proposées par l'éducation nationale. Elle rappelle également que le volet pédagogique incombe uniquement aux enseignants. Monsieur LECARPENTIER assurera la présentation des logiciels afin

d'en optimiser l'utilisation ; une formation sera également dispensée auprès des enseignantes par l'éducation nationale.

Le projet Balance Ta Rame initié par l'ancienne municipalité a été accepté par l'Inspection Académique. Nous sommes en attente du retour des enseignantes

Une stagiaire de 3<sup>ème</sup>, Sacha CERTAIN, sera à l'école du 12 au 16 avril sous la responsabilité de Mme GIBOURDEL et de Mme AMICE. Il s'agira d'un stage d'observation. Son maintien est conditionné par l'évolution de la situation sanitaire dans notre école.

#### COMMISSION SPORT :

- Un filet de tennis ainsi qu'un banc ont été achetés et installés. Une solution est à l'étude afin que la grille d'entrée soit fermée mais facilement accessible aux habitants. La solution retenue est celle d'un générateur de codes avec un boîtier solaire relié. Nous sommes en attente de devis. La mise en place d'un système de réservation est également envisagée.
- Un projet « sport en familles » avec un coach de sport diplômé d'état est en cours. Cette activité sera prise en charge intégralement par la Mairie et ouverte à tous. Nous reviendrons vers vous très rapidement en fonction des conditions sanitaires futures.
- Nous avons été sollicités par un enseignant d'EPS diplômé d'État pour assurer des stages de tennis pendant les vacances de Pâques. M. le Maire rencontrera prochainement l'intéressé afin de faire le point.

#### COMMISSION JEUNESSE :

- La constitution d'un CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) est à l'étude. Une charte est en cours de rédaction et sera consolidée avec les enseignantes de l'école. Le projet sera présenté aux enseignantes le 18 mai 2021.

#### DIVERS :

- Des tableaux de suivis des stocks et des produits ménagers ont été proposés à l'école et à la cantine. Y figurent les noms des produits ainsi que leurs compositions.
- Les subventions allouées aux associations seront à présent conditionnées par une demande écrite systématique avant l'élaboration du Budget Primitif.
- 7 agents municipaux participeront à une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) : malaise, perte de connaissance, hémorragie, arrêt cardiaque, étouffement, brûlure, plaie et utilisation du DAE. Le prix de la formation est de 828 euros pour la journée et peut accueillir jusqu'à 10 personnes. Trois conseillers municipaux y participeront également. Une formation au défibrillateur devrait être proposée aux habitants dans les prochains mois.

## TRAVAUX :

Monsieur BARREAU fait un état des travaux réalisés et en cours :

- Cinq poteaux endommagés, rongés par la rouille et dangereux ont été retirés du terrain de football.
- Les peupliers du terrain de football ont été coupés. Suite à un mail reçu d'un administré, Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de replanter afin de respecter la densité demandée dans le PLUi. Il s'agit là d'un terrain de sport.
- Le tracteur est aujourd'hui réparé. Une jante était fêlée, la roue crevée. Remerciements à Monsieur BEURIOT pour son intervention offerte au village.
- La dalle permettant de fixer le banc auprès du distributeur à baguettes sera réalisée prochainement.
- La haie abimée située sur le parking E. LACROIX sera arrachée avant l'été. La bande de terre sera replantée de charmilles à l'automne.
- Afin de faciliter le déplacement des personnes, notamment nos aînés, la gravelle sera retirée de l'allée principale du cimetière. La sur-épaisseur empêche aujourd'hui un déplacement aisé.
- Divers achats ont été budgétés : débroussailleuse sur batterie, mini tronçonneuse (pour des branches de diamètres 2cm à 6cm), perceuse sans fil,...
- Il est nécessaire d'entretenir la forêt communale. En fin d'année, des coupes de bois seront proposées aux habitants. Les modalités et un zonage seront précisés.

## TOUR DE TABLE :

Monsieur BOCQUET signale que le défibrillateur a été remplacé. Un registre de suivi mensuel est mis en place. Le prestataire doit procéder à une vérification annuelle. Des électrodes adultes et enfants sont désormais disponibles dans le coffret situé sur le mur du foyer rural.

Monsieur BOCQUET fait part de son effarement quant aux détritus qui jonchent le sol en forêt de Roumare. Il précise avoir observé des déchets de chantiers laissés par des particuliers et également par des entreprises près du parc aux sangliers.

Madame LARSON interroge le conseil sur la possibilité de passage d'un camion de la Croix Rouge pour le don du sang.

Madame AMICE signale qu'elle est déjà en contact avec l'association pour leur venue à St Pierre. La salle Henri JOLY a été proposée à plusieurs reprises. Pour le moment aucun retour de la part de la Croix Rouge.

Monsieur ZOUAOUI demande la reconduite de l'activité du labyrinthe.

Nous avons déjà pu en bénéficier 3 ans. Mme BERNARD précise que cette activité a bien fonctionné la première année. La suite avait été plus difficile.

Suite au relevé de vitesse effectué par la Métropole Rouen Normandie en début d'année, M. ZOUAOUI précise que les données pouvaient être faussées. En effet, les vitesses des véhicules entrants et sortants du parking E. LACROIX sont prises en compte.

L'exploitation des données extraites du radar pédagogique a permis de faire un comparatif.

Il est constaté une moyenne de 550 véhicules /jour dans le sens Sahurs /St Pierre et de 527 véhicules dans le sens St Pierre/Sahurs. Ce dispositif a permis de relever des vitesses excessives sur une zone fréquentée par les enfants. La gendarmerie a été informée des horaires de passage de certains conducteurs inconscients de leur dangerosité.

Madame BERNARD signale qu'elle a contacté les services de la DSV afin de connaître les modalités d'une cuisine scolaire. Il serait nécessaire de faire un laboratoire. Les plats industriels ne sont pas satisfaisants.

Monsieur le Maire précise que la société de restauration « CONVIVIO » ne propose pas une cuisine « industrielle » mais que des cuisiniers transforment des produits bruts (légumes ou viande) dans une cuisine centrale.

Après avoir consulté plusieurs municipalités (Sahurs, Saint-Martin-de-Boscherville, Canteleu et Maromme), l'installation d'une nouvelle cuisine ne serait pas économiquement viable pour notre commune. Le prix du repas facturé aux familles serait plus onéreux si les repas étaient préparés sur place (aménagement des locaux, emplois d'un cuisinier et de personnels supplémentaires pour l'élaboration des repas). Le coût unitaire augmenterait inexorablement. Des membres du Conseil Municipal vont constituer un groupe de travail afin de réfléchir aux solutions possibles.

Monsieur le Maire précise que le contrat avec le prestataire actuel sera dénoncé avant le 31 mars 2021 afin de faciliter la mise en concurrence.

Madame DESMOULINS demande l'installation de panneaux aux entrées et sorties de village pour sensibiliser à la ruralité.

M. le Maire propose deux devis, un groupe de travail se réunira à ce sujet.

La distribution des sacs « poubelle et recyclable » aura lieu :

- le vendredi 23 avril de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 par les salariés
- le samedi 24 avril de 9h00 à 12h00 par vos élus

Fin de la séance 00h00.

Prochain Conseil Municipal vendredi 28 mai à 20h00.

Nicolas AMICE	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD	Fitzgerald BEURIOT
Marie BOISSIN	Cédric BOQUET	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON
Caroline NAYRAT	Jean-Marie PHILPPART	Sofiane ZOUAOU

